



DÉCISION N° 2025/15

PORTANT DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE

A MONSIEUR DOMINIQUE BUISSON

La directrice générale de l'établissement public foncier d'Occitanie,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier d'Occitanie, modifié par les décrets n°2017-836 du 5 mai 2017 et n°2020-37 4 du 30 mars 2020, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 mars 2022, publié au JORF du 13 mars 2022, portant renouvellement du mandat de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie ;

Vu la décision n°2018/02 du 23 janvier 2018 de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie portant nomination de M. Dominique BUISSON en qualité de directeur foncier Ouest ;

DÉCIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique Buisson, directeur foncier Ouest, à l'effet de signer l'acte authentique établi en l'étude de Maître Philippe LABASSA, notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « NOTALIFE » sise à Coufouleux, avec la participation de Maître Carole GUY, notaire à Salvagnac, au titre duquel l'EPF d'Occitanie procède à l'acquisition des parcelles ci-après désignées :

Section	N°	Lieudit – Localisation	Surface
A	2207	LES GRAVES (Coufouleux – 81 800)	00 ha 10 a 98 ca
A	2209	2 RUE DES GRAVES- (Coufouleux – 81 800)	00 ha 27 a 37 ca
A	2772	10 RUE DES ECOLES- (Coufouleux – 81 800)	00 ha 21 a 06 ca

Article 2 : Ladite acquisition interviendra au prix de CINQ CENT MILLE EUROS (500 000,00 EUR);

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public foncier d'Occitanie et notifiée à l'intéressé.

Montpellier, le

04 MARS 2025

La directrice générale de l'EPF d'Occitanie

Sophie LAFFENETRE